



Conseil

Distr. générale
29 juillet 2022
Français
Original : anglais

Vingt-septième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 18-29 juillet 2022

Point 6 de l'ordre du jour

Élection des membres de la Commission juridique et technique

Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'élection des membres de la Commission juridique et technique

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Ayant examiné la question de l'élection des membres de la Commission juridique et technique pour la période allant de 2023 à 2027,

Rappelant les paragraphes 3 et 4 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui disposent que les candidats à la Commission juridique et technique doivent posséder les qualifications voulues dans le domaine relevant de la compétence de celle-ci et que, lors de l'élection, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable des sièges et d'une représentation des intérêts particuliers,

1. *Décide*, à titre exceptionnel et temporaire, sans préjudice des futures élections, et compte dûment tenu des impératifs d'économie et d'efficacité, d'élargir la composition de la Commission juridique et technique selon les modalités de la présente décision.

2. *Décide également*, à l'expiration de la procédure d'approbation tacite de cinq jours qui suit la clôture de la période de dépôt des candidatures visée au paragraphe 3, d'élire les candidats ci-après en tant que membres de la Commission juridique et technique pour la période 2023-2027 :

a) Comme indiqué dans le document paru sous la cote [ISBA/27/C/23](#) :

Alcock, Mark (Australie)
Algethami, Noorah (Arabie saoudite)
Aloupi, Niki (France)
Aurelio, Juan Mario (Philippines)
Camaño Moreno, Andrés (Chili)
Chaves Pinto Ribeiro, Luísa Joubert (Portugal)
Cherkashev, Georgy Alexandrovich (Fédération de Russie)
Clark, Malcolm (Nouvelle-Zélande)
Copley, Jon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)



Darko, Richard Addo (Ghana)
Egede, Edwin (Nigéria)
Eriksen, Sissel (Norvège)
Fukushima, Tomohiko (Japon)
González Minaya, Juan Luis (République dominicaine)
Ha, Dao Viet (Viet Nam)
Hirsch, Federico Gabriel (Argentine)
Ju, Se-Jong (République de Corée)
Kanu, Michael Imran (Sierra Leone)
Lara Cabrera, Erasmo Alonso (Mexique)
Maestro González, Adolfo (Espagne)
Marzone, Affonso Rêgo Gavino (Brésil)
Metwally, Gamal Abdelrehim Mohamed (Égypte)
Nowak, Piotr (Pologne)
Nugroho, Haryo (Indonésie)
Pape, Ellen (Belgique)
Rühlemann, Carsten Michael (Allemagne)
Tuhumwire, Joshua T. (Ouganda)
Walker, Michelle (Jamaïque)
Yang, Shengxiong (Chine)

- b) Comme indiqué dans le document paru sous la cote [ISBA/27/C/23/Add.1](#) :
Utoikamanu, Siosua (Tonga)
Sethuraman, Ramesh (Inde)
- c) Comme indiqué dans le document paru sous la cote [ISBA/27/C/23/Add.2](#) :
Ndougsa Mbarga, Théophile (Cameroun)
- d) Comme indiqué dans le document paru sous la cote [ISBA/27/C/23/Add.3](#) :
Kainge, Paulus (Namibie)
- e) Comme indiqué dans le document paru sous la cote [ISBA/27/C/23/Add.4](#) :
Mtavangu, Vicent Bartholomew (République-Unie de Tanzanie)
- f) Comme indiqué dans le document paru sous la cote [ISBA/27/C/23/Add.5](#) :
Gikuhi, Michael (Kenya)

3. *Décide en outre* de rouvrir la période de dépôt des candidatures pour l'élection de 2022 pour une période de 10 jours ouvrables, à compter du 1^{er} août 2022, afin de permettre aux États membres de l'Autorité appartenant aux groupes régionaux ci-après de présenter un nombre maximal de candidatures supplémentaires émanant de leur groupe régional pour l'élection à la Commission juridique et technique pour la période 2023-2027 selon une procédure d'approbation tacite de cinq jours ouvrables suivant la période de dépôt des candidatures, selon les modalités suivantes :

Groupe des États d'Afrique : une candidature supplémentaire

Groupe des États d'Asie et du Pacifique : une candidature supplémentaire

Groupe des États d'Europe orientale : jusqu'à trois candidatures supplémentaires

Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes : jusqu'à deux candidatures supplémentaires

4. *Apprécie* les efforts qui ont été déployés pour régler la question de l'élection des membres de la Commission juridique et technique et invite à continuer d'œuvrer à l'élaboration d'un mécanisme dans le cadre d'un groupe de travail

informel afin d'offrir plus de certitude et de stabilité quant à la composition de la Commission lors des élections futures.

*289^e séance
29 juillet 2022*
